



## Commission Episcopale Justice et Paix C.E.J.P. BURUNDI

Building de la Coordination de l'Action Catholique - Rue de la Mission  
BP 7074 Bujumbura - Burundi - Tél. : +257 24 31 26 - Fax : +257 24 77 04

Site Web: [www.cejp.bi](http://www.cejp.bi) E-mail: [cejbdi@cejp.bi](mailto:cejbdi@cejp.bi)

**Termes de références de recrutement d'un consultant sur le renforcement et la durabilité des structures communautaires de bonne gouvernance (Comités Locaux de Gouvernance Participative) et de justice informelle (Para-Juristes et Médiateurs) au Burundi.**

### I. Contexte et justification:

La Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP) exécute dans un consortium de quatre organisations internationales (CORD, MM Hollande, AFSC et REK), un Programme dénommé « Building Bridges in Burundi (BBB) », axé sur la promotion de la cohésion sociale, la sécurité humaine et la résilience de la jeunesse burundaise et des communautés locales.

Ce programme exécuté dans 6 provinces du BURUNDI poursuit 4 effets principaux, à savoir :

1°A la fin de 2021, les jeunes de diverses origines politiques et ethniques ont amélioré leur résilience sociale et économique.

2°A la fin de 2021, la cohésion sociale et la capacité d'atténuer et de résoudre les conflits sont renforcées et évidentes chez les jeunes et les communautés de diverses affiliations politiques et ethniques.

3°A la fin de 2021, les autorités administratives locales, la société civile et les citoyens vivent et assistent à un contrat social amélioré par une participation active et redevabilité descendante tangible.

4°A la fin de 2021, les Burundais utilisent largement les systèmes de justice informelle au niveau local et participent au processus de justice transitionnelle.

Les effets directement poursuivis par la CEJP et son partenaire MM sont l'effet 3 axé sur la Gouvernance Locale et l'effet 4 axé sur la Justice Informelle.

La mise en œuvre de l'effet portant sur la Gouvernance Locale s'appuie sur la structure communautaire des Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP) considérés comme trait d'union entre les autorités locales et les membres de la communauté locale pour promouvoir l'interaction entre les deux catégories.

L'effet lié à la Justice Informelle est poursuivi par la structure de Médiateurs et la structure de Para-juristes qui y contribuent par la résolution des conflits par médiation et référencement vers les structures spécialisées.

*Handwritten signature or mark.*

Les membres de ces structures communautaires ont déjà mené des actions concrètes depuis le début du programme en 2017 pour contribuer à promouvoir la Gouvernance Locale et la Justice Informelle.

Dans l'objectif de préparer la pérennisation de leurs actions après la clôture de ce Programme prévue le 30 novembre 2021, les membres de ces structures ont entrepris certaines stratégies qui faciliteraient leur mission d'impulser un changement positif au sein des communautés sur ces 2 thématiques. C'est dans cette logique que certains acteurs ayant contribué à la réalisation des activités du programme BBB ont été déjà sollicités pour appuyer ces structures dans la pérennisation des actions déjà entreprises. Il s'agit notamment des Administrateurs, des Présidents des Tribunaux de Résidence et des Officiers de la Police Judiciaire des 13 communes d'intervention de la CEJP/MM.

CEJP / MM demande les services d'un consultant pour faire une analyse critique des succès, des forces et des faiblesses des actions des structures mises en place pour la promotion de la bonne gouvernance et la justice informelle en tenant compte du contexte local du Burundi et faire des recommandations pour le renforcement et la pérennisation des structures communautaires de bonne gouvernance (CLGP) et de justice informelle (Médiateurs et Para Juriste), dirigées vers les organisations publiques et la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP).

## II. Les objectifs de la consultance

Appuyer le plaidoyer pour la pérennisation des actions du Programme BBB à travers :

- ✓ La systématisation et le partage public des résultats et de l'impact des actions menées par les CLGP sur la gouvernance locale et des actions des Médiateurs et des Para juristes sur la justice informelle;
- ✓ L'analyse de la relation entre le Réseau Justice et Paix et les structures des CLGP et les Médiateurs/ les Para juristes (en identifiant les contributions faites, les faiblesses, les forces et les défis);
- ✓ La présentation des recommandations dirigées vers les différents acteurs gouvernementaux pour appuyer la pérennisation et le renforcement des structures communautaires de bonne gouvernance et les structures de la justice informelle (mécanismes d'articulation entre les différentes structures du niveau communautaire au niveau national, financement, reconnaissance légale, formation continue);
- ✓ La présentation des recommandations dirigées vers la Commission Episcopale Justice et Paix et les structures diocésaines sur leur contribution à la pérennisation et au renforcement des structures communautaires de bonne gouvernance et les structures de la justice informelle qui pourront être incluses dans le Plan stratégique de la CEJP sur la bonne gouvernance et la justice informelle : mécanismes d'articulation entre les différents niveaux et la coopération avec les structures administratives; le financement ; les priorités de plaidoyer (par exemple

*HL*

sur le financement, la reconnaissance légale et la formation continue et la qualité des interventions des structures de bonne gouvernance et de justice informelle);

### III Les résultats attendus :

1° Un document de 6 pages sur la bonne gouvernance avec une synthèse des résultats et de l'impact déjà produit par ces résultats, une description du rôle et la contribution de la CEJP à travers son instrument CEJP et des recommandations adressées aux autorités publiques et à l'Eglise Catholique (CEJP).

2° Un document de 6 pages sur la justice informelle avec une synthèse des résultats et de l'impact de ces résultats, une description du rôle et la contribution de la CEJP et des recommandations dirigées vers les autorités publiques et la contribution de la CEJP ou de l'Eglise Catholique à travers son instrument CEJP.

3° Une présentation de ces résultats et leurs impacts pendant une conférence publique sur ce thème prévu au mois de juillet 2021 ;

4° Un sommaire de 2 pages à adresser à un public externe qui sera partagé avec quelques ambassades européennes après la conférence publique.

### IV Méthodologie :

#### Avant la conférence (4 jours)

- analyse des documents partagés par le Secrétariat Exécutif Permanent (SEP) et les structures diocésaines Justice et Paix ;
- quelques interviews clés avec un petit groupe de représentants des CLGP et médiateurs ;
- synthèse des résultats et recommandations au niveau du Burundi tenant en compte les bonnes pratiques et les leçons apprises ailleurs en Afrique sur la bonne gouvernance et la justice informelle;

#### Pendant la conférence (1 journée)

- présentation du document de plaidoyer

#### Après la conférence (1 jour)

- consultation / échange avec la structure CEJP sur les résultats de l'analyse et les recommandations qui pourraient être insérés dans le plan stratégique du Réseau CEJP;

### V. Cible de la Conférence.

Cette conférence est tenue à l'intention des autorités du pays qui peuvent avoir une certaine influence dans le soutien des activités des CLGP, Médiateurs et Para juristes. Il s'agit des députés, des représentants du Ministère de la Bonne Gouvernance et de la privatisation, du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communal et de la Sécurité Publique ainsi que ceux du Ministère de la Justice, des Gouverneurs et des administrateurs de la zone



d'intervention, des secrétaires exécutifs des CDJPs impliqués dans le Programme BBB, les Points focaux du Programmes BBB ainsi que certains représentants des CLGP, Para juristes et Médiateurs de la zone d'intervention.

#### **VI. Profil du Consultant.**

Le consultant devra avoir le profil suivant :

- a. Avoir une formation post universitaire dans le domaine des sciences politiques ;
- b. Avoir une expérience dans l'élaboration des documents d'analyse et de plaidoyers dans le domaine de la bonne gouvernance et de la gestion positive des conflits.
- c. Avoir des excellentes aptitudes communicationnelles ;
- d. Avoir une attention particulière pour les détails et disposer d'une aptitude à travailler sous pression et à respecter les délais.
- e. Connaître l'environnement de travail de la C.E.J.P;
- f. Etre disponible immédiatement et durant toute la journée de la conférence publique.

#### **VII. Cahier de charge du consultant :**

Le consultant devra:

- Faire une analyse objective des données collectés auprès des CLGP, des Médiateurs et Para Juriste et des données recueillies auprès du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEJP.
- Produire et Présenter au SEP avant la conférence publique, un document de plaidoyer reprenant les aspects décrits en haut ainsi que des recommandations concrètes.

#### **VIII. Composition du Dossier.**

##### **1. Une offre technique constituée de:**

- ✓ Une lettre de motivation adressée au Secrétaire Exécutif Permanent de la CEJP.
- ✓ Le NIF.
- ✓ Attestation de non redevabilité de l'OBR ;
- ✓ Des copies des diplômes certifiées conformes à l'original ;
- ✓ Un Curriculum vitae détaillé ;
- ✓ Attestations de service ou tout autre document montrant que le consultant a exécuté des prestations antérieures similaires.
- ✓ Tout autre document pouvant motiver la sélection du candidat ;

##### **2. Une offre financière détaillée.**

#### **IX. Dépôt des candidatures.**

✱

Les dossiers sous plis fermés seront déposés au Secrétariat Exécutif Permanent de la CEJP, situé à l'Avenue de la Mission, Building de la Coordination des Mouvements d'Action Catholique communément appelé « NDONGOZI ».

Les offres techniques et financières seront dans 2 enveloppes séparées contenues dans une seule grande enveloppe portant la mention suivante : « Offre pour le Recrutement d'un Consultant chargé d'élaborer et de présenter un document de plaidoyer pour le soutien de la pérennisation des actions des CLGP, Médiateurs et Para juristes ».

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 juin 2021 à 13 h 00.

Fait à BUJUMBURA, le 15/06/ 2021.

LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF PERMANENT DE LA CEJP.

Abbé Charles KARORERO

